

DELIBERATION 2018-11

LE 1^{ER} FEVRIER DEUX MILLE DIX-HUIT A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU VINGT SIX JANVIER DEUX MILLE DIX-HUIT.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – M. MERLIN D. – Mme VESSIOT A. - M. CLAMOUSE A. – Mme OMS M-L. – M. FONTVIEILLE H. – Mme MASANET C. – M. DE BOISGELIN P. – M. NENCIONI S. – M. PAINTRAND J-F – M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. - Mme FAVRE-MERCURET R. - M. PETIT E. – Mme LOPEZ M-F – Mme MAUREL P. – Mme FASSIO I. - Mme VACQUIE S. – M. LE BLEVEC B. – M. RIO F. - Mme FABRY V. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : Mme RENARD S. procuration à Mme GUIRAUD I.- M. TRINDADE J. procuration à Mme FASSIO I. – Mme AURIAC A. procuration à M. MERLIN D.

ABSENTS EXCUSES : M. DELON A. – Mme ESCRIG C. – Mme SALOMON M-L. - M. CARABASSE P.

Madame Sophie VACQUIE a été élue secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : Subventions de fonctionnement 2018 aux associations de la Commune

Vu la loi du 12 avril 2000 ;

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales sur la liberté d'attribution des subventions des collectivités aux associations ;

Madame le Maire rappelle la contribution des associations de la Commune à l'animation du territoire. Elle réaffirme l'attachement de la ville au soutien des initiatives portées par les acteurs dans les domaines : sportif, artistique, culturel, social et solidaire. Les associations participent par ailleurs à la dynamique de bien-être social et de santé publique encouragée par la Ville.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le montant des aides au fonctionnement proposées aux associations de la commune pour l'exercice 2018. Elle propose de retenir les montants ci-dessous :

VOLET SPORTIF

PORTEUR DU PROJET	NOMBRE D'ADHERENTS SUR 2018	MONTANT OBTENU POUR 2017	MONTANT PROPOSE POUR 2018	OBSERVATIONS
Arc LAtt' Védas	104	700,00 €	700,00 €	
AS Collège	130	4 000,00 €	4 000,00 €	
Association de self défense – AJL	48	450,00 €	450,00 €	
Cyclo tourisme	44	600,00 €	900,00 €	M. CLAMOUSE ne prend pas part au vote
Ecole de Karaté de Saint Jean de Védas	56	900,00 €	900,00 €	

Gym club védasien	210	6 000,00 €	3 000,00 €	
Do Contact	34	0,00 €	370,00 €	
Pignon Libre	44	900,00 €	900,00 €	
Racing club védasien (RCV)	414	9 000,00 €	9 000,00 €	
Rugby olympique védasien (ROV)	292	6 300,00 €	6 300,00 €	
Saint Jean de Védas Basket association	167	7 100,00 €	7 100,00 €	
Spirale védasienne – GRS	60	1 800,00 €	1 800,00 €	
Tennis club de Saint Jean de Védas	468	1 100,00 €	1 100,00 €	+ entretien des courts de terre battue 9 800 €
Védas Endurance	190	1 250,00 €	1 250,00 €	
Vélo club védasien	69	4 050,00 €	900,00 €	+ 3150 € de subvention projet
Wildcats Flag Football	14	200,00 €	300,00 €	
ASCL/foyer rural	1 146	10 450,00 €	10 450,00 €	
TOTAL	/	/	49 420,00 €	

VOLET CULTUREL

PORTEUR DU PROJET	NOMBRE D'ADHERENTS SUR 2018	MONTANT OBTENU POUR 2017	MONTANT PROPOSE POUR 2018	OBSERVATIONS
Art C.H.A.I	47	0,00 €	800,00 €	
Club Taurin l'Encierro	26	2 700,00 €	2 200,00 €	+ réparation sur le bâtiment
Gospel giving singers	42	450,00 €	450,00 €	
Védas gospel kids	8	0,00 €	150,00 €	
Obliques	107	300,00 €	300,00 €	
Ouvre boîte	226	1 500,00 €	3 000,00 €	
TOTAL	/	/	6 900,00 €	

VOLET ENVIRONNEMENTAL, SOCIAL ET SOLIDAIRE

PORTEUR DU PROJET	NOMBRE D'ADHERENTS SUR 2018	MONTANT OBTENU POUR 2017	MONTANT PROPOSE POUR 2018	OBSERVATIONS
Comité de jumelage	85	5 400,00 €	5 400,00 €	
D'Aici d'Alai	104	200,00 €	300,00 €	
Syndicat des chasseurs	68	900,00 €	900,00 €	
Club Vendémiaire	120	1 700,00 €	1 700,00 €	
Espoir pour un enfant	581	300,00 €	300,00 €	
FNACA	75	120,00 €	120,00 €	
Les jardins de la Capoulière	65	0,00 €	565,00 €	
La prévention routière	S.O.	0,00 €	180,00 €	
TOTAL	/	/	9 465,00 €	

Les crédits seront inscrits au chapitre 65. Ils seront versés en une seule fois.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** les montants des aides au fonctionnement proposés aux associations de la commune pour l'année 2018, dans les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à procéder aux versements des subventions aux associations dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont disponibles au chapitre 65 de l'exercice en cours.

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas



Envoyé en préfecture le 02/02/2018

Reçu en préfecture le 02/02/2018

Affiché le

SLOW

ID : 034-213402704-20180202-11_2018SG-DE

